

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

La Roche-sur-Yon, le

28 MARS 2022

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures. Il donne lecture des pouvoirs :

- Myriam RATIER	pouvoir à Sébastien ALLAIN (<i>en début de séance</i>)
- Dominique GUILLET	pouvoir à Béatrice BICHON-BELLAMY
- Michèle JOSSIER	pouvoir à Patricia LEJEUNE
- Laurence GILLAIZEAU	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Bruno GUILLOU	pouvoir à Danièle MARTIN
- Christophe BLANCHARD	pouvoir à Bernard QUENAULT

Il propose la désignation de Monsieur Philippe PORTÉ en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : « Le 10 décembre 2021 disparaissait Jacques AUXIETTE, ancien Maire de La Roche-sur-Yon. La Municipalité a décidé de lui rendre hommage, et de dévoiler une plaque en son nom au Manège du Grand'R. La salle principale portera alors le nom de « Salle du Manège Jacques AUXIETTE ». Cette décision a été prise avec l'épouse, les enfants et les amis les plus proches de Jacques AUXIETTE. La cérémonie d'hommage initialement prévue au printemps, pour des raisons de programmations culturelles, se déroulera le dimanche 11 décembre 2022, à l'occasion du premier anniversaire de sa disparition.

La Directrice du Grand'R, ainsi que le metteur en scène Laurent BRETTHOMÉ et le service culturel, sous la responsabilité de Maximilien SCHNEL, adjoint à la culture, travaillent à la mise en œuvre de cette commémoration. »

Monsieur le Maire donne la parole aux rapporteurs des différents dossiers inscrits à l'ordre du jour :

1. Intégration dans l'attribution de compensation du solde net des flux de mutualisation entre la commune de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération

Sylvie DURAND : il est proposé au Conseil municipal, d'intégrer dans l'attribution de compensation de la commune de La Roche-sur-Yon le solde net des flux de mutualisation entre la commune et La Roche-sur-Yon Agglomération, soit une diminution de l'AC de fonctionnement de 2 212 242 euros à compter de 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

2. Salle de musiques actuelles labellisée SMAC - Approbation du rapport définitif de la CLECT sur l'évaluation des charges nettes transférées

Sylvie DURAND : il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport définitif de la CLECT sur l'évaluation des charges nettes transférées pour la salle de musiques actuelles labellisée SMAC.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

3. Subvention à l'Amicale des chasseurs du Bourg-sous-La Roche pour l'année 2022

Sylvie DURAND : il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de 300 € à l'amicale des chasseurs du Bourg-sous-La Roche pour l'année 2022.

Romain BOSSIS : « Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas parce que nous sommes contre la chasse par principe ou par dogmatisme, mais parce que nous manquons d'éléments sur le contenu de l'activité de cette association. Nous avons également pris contact avec le président de cette association, pour connaître les travaux qui étaient menés dans le cadre de cette activité associative, et nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments pour pouvoir nous prononcer. »

Guy BATIOU : « Nous avons déjà échangé sur la présentation de cette subvention. Je précise tout de suite qu'il ne s'agit pas de stigmatiser des personnes, et surtout pas les chasseurs, puisque nous savons qu'il est tout à fait possible d'échanger avec eux. Nous l'avons d'ailleurs constaté lors des commissions de l'Agglomération, lorsqu'il s'agissait de recenser les mares, les haies et les chemins ruraux pour les protéger.

Il s'agit plutôt pour nous, conformément à nos convictions, de contester une subvention à des pratiques dont nous pensons qu'elles ne doivent pas être soutenues par une collectivité. Parmi celles-ci, et de façon non exhaustive, je citerai notamment l'élevage de gibier relâché les veilles de chasse, ainsi que l'agrainage et la chasse des soi-disant nuisibles, ou encore les pratiques cruelles comme le piégeage, l'enclos, la vénérerie, les battues, etc. Je pense également à l'occupation des espaces naturels pour la chasse, dont les espaces publics, et ceci même les fins de semaine et pendant les vacances scolaires. A cela s'ajoute bien sûr le danger pour l'environnement, avec les pollutions au plomb, et les risques inhérents aux armes à feu et aux imprudences. D'ailleurs, des chasseurs de Vendée ont récemment été condamnés pour avoir tiré dans les habitations.

Il est vrai qu'en matière de chasse, l'exemple vient de haut, avec la reprise des chasses présidentielles, un héritage royal, par le Président MACRON. Quant aux chasseurs, ou à la chasse protectrice de la biodiversité, je ne prendrai qu'un seul exemple. Il existe 64 espèces d'oiseaux chassables en France, dont 20 sont des espèces menacées, et le nombre baisse sans cesse. Donc l'argument, autant que les oiseaux, a du plomb dans l'aile.

Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit ici d'une subvention Ville, alors que la chasse ne représente que moins de 2 % des ruraux. En 2016 et en 2017, des panneaux publicitaires proposaient le permis de chasse à 1 euro – vérifiable sur le site du Département en date du 20 février 2017 –, alors que le coût normal de

ce permis est de 46 euros, et de seulement 31 euros pour les mineurs, puisqu'il est possible de chasser à partir de 15 ans.

Pour nous, soutenir l'incitation des mineurs à la chasse, c'est non. Sincèrement, vous partagerez avec nous que, sans contestation aucune, d'autres associations sont bien plus utiles à la jeunesse pour se construire une relation sereine avec l'environnement et la biodiversité. Si vous n'en connaissez pas, nous sommes à votre disposition. »

Monsieur le Maire : « Je pense que nous en connaissons suffisamment. Ceci étant, il va désormais falloir s'appuyer de plus en plus sur les chasseurs, non pas pour les raisons que vous évoquez qui sont tout à fait légitimes, mais parce que certaines espèces de gibiers pullulent. Je pense notamment aux chevreuils, qui broutent toutes les jeunes pousses des arbres et qui mettent en danger le renouvellement forestier. Je pense également aux chasseurs de sangliers, à qui nous faisons régulièrement appel pour des battues, car ces animaux détruisent d'importantes quantités de cultures. Pour toutes ces raisons, il nous semble donc important de soutenir les chasseurs. Cela n'obère en rien les raisons que vous venez de donner et que, pour une part, nous entendons parfaitement. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

2 voix contre : Monsieur Guy BATIOT et Madame Claire MAURIAT.

8 abstentions : Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Myriam DESPRÉS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY et Monsieur Romain BOSSIS.

4. Fourniture et gestion de titres repas dématérialisés - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché

Sylvie DURAND : la mise en place du groupement de commandes vise à permettre aux agents de bénéficier, sous conditions, de titres repas ; une mesure qui vise à accompagner le déploiement du nouveau règlement relatif au temps de travail applicable depuis le 1^{er} janvier 2022. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de création d'un groupement de commandes.

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

2 abstentions : Monsieur Guy BATIOT et Madame Claire MAURIAT

5. Prestations de contrôles et de maintenances réglementaires obligatoires - Convention de groupement de commandes

Sylvie DURAND : en vue du renouvellement des marchés publics relatifs aux prestations de contrôles et de maintenance réglementaires obligatoires, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes en application de l'article L 2113-6 du Code de la commande publique. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Acquisition et maintenance de serveurs et de solutions de stockage informatique - convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché

Nathalie GOSSELIN : la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération disposent d'une solution de serveurs et stockage centralisée, mutualisée, et acquise en 2018 dans le cadre d'un précédent groupement de commandes. Celui-ci s'achève début mai 2022. Il doit donc être renouvelé afin de faire évoluer la solution installée et d'assurer sa maintenance technique. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commandes et d'autoriser la signature du marché à intervenir.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Fourniture de produits surgelés - Autorisation de signature des marchés

Jacques BESSEAU : pour le renouvellement des marchés portant sur la fourniture de produits surgelés, une consultation sera lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposée en cinq lots, qui donneront lieu à la conclusion d'accords-cadres à bons de commandes avec des montants maximums définis pour chaque lot. Les marchés seront attribués par la Commission d'appel d'offres (CAO). Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des marchés tels qu'ils seront attribués par la CAO.

Claire MAURIAT : « Vous souhaitez respecter des dispositions légales et réglementaires de la loi Egalim pour l'approvisionnement des denrées respectueuses de l'environnement, et ou garantées de l'origine, de la traçabilité et de la qualité des produits, mais cette formulation ne mentionne pas l'agriculture biologique de façon explicite. Or, depuis le 1^{er} janvier 2022, cette loi Egalim fixe au moins 50 % de produits labellisés, dont 20 % de produits biologiques. D'autre part, comme vous vous félicitez d'être déjà très au-dessus des exigences de cette loi lors du dernier Conseil municipal, pourquoi vos propres objectifs ne sont-ils pas mentionnés dans ce renouvellement de marché ? Par ailleurs, les taux d'aliments bios et labellisés en vigueur à la Roche-sur-Yon ne sont pas non plus écrits comme référence pour cette procédure d'appel d'offres.

Enfin, suite au dernier Conseil municipal, étonnée par vos annonces sur le taux d'aliments biologiques fournis par le Centre municipal de restauration (CMR) qui ne me semblait pas correspondre à ce qui est affiché dans les menus des cantines, et compte tenu de la grande variabilité de vos annonces précédentes, j'avais demandé que ces chiffres me soient communiqués par écrit. A ce jour, je ne les ai toujours pas obtenus, et ils ne sont même plus mentionnés dans cette délibération. Je profite donc de cette délibération pour vous réitérer ma demande d'une communication transparente des pourcentages d'aliments labellisés actuellement présents au Centre municipal de restauration, ainsi que ceux clairement issus de l'agriculture biologique. »

Jacques BESSEAU : « La loi Egalim fixe effectivement 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques. A ce jour, et donc avant cette passation de marché, nous avons 40.84 % de produits AB dans nos écoles publiques, et 57 % de produits labels rouge pêche durable, IGP, AOP et Bleu blanc cœur. S'agissant des lots contenus dans ce marché, voici ce que nous avons demandé :

- Lot n° 1 (produits carnés) : Uniquement des produits AB, ou des produits intégrant les externalités environnementales – c'est-à-dire des produits issus HVE (Haute valeur environnementale) ;
- Lot n° 2 (produits de la mer ou produits d'eaux douces) : Produits provenant uniquement de zones de pêche FAO labellisés MSC. Tous les fournisseurs devront également préciser leurs démarches en faveur de la pêche et de l'aquaculture responsables ;
- Lot n° 3 : (fruits, légumes et pommes-de-terre surgelées) : La provenance des produits devra être clairement indiquée, et il devra s'agir de produits bios ou issus d'exploitations labellisées HVE. Tous ces produits devront être IQF (*Individual quick frozen*) ;
- Lot n° 4 (préparation alimentaire) crèmes glacées et sorbets : Uniquement des produits SIQO (Signe d'identification, de qualité et d'origine) ;
- Lot n° 5 (pâtisseries, viennoiseries et nouveaux produits surgelés) : Uniquement des produits SIQO.

Par conséquent, cela signifie que l'ancien taux de 57 % devrait probablement dépasser les 60 %, puisque nous insistons de plus en plus sur ces labellisations à chaque renouvellement de marché, et que les fournisseurs sont obligés de s'y tenir. S'agissant du jambon enfin – puisque cette question m'a été posée en commission – sachez que nous servons uniquement de la noix de jambon, c'est-à-dire du jambon entier et non pas reconstitué. Sachez également que ce produit est issu de l'association pour la terre, les animaux et les hommes, Bleu, blanc cœur, et que son taux de nitrates est de 0.009 %, alors que la norme européenne est 150 milligrammes par kilogramme. D'ailleurs, vous aurez accès à tous ces renseignements lors de votre visite au CMR, que vous avez demandée. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

2 abstentions : Monsieur Guy BATIOT et Madame Claire MAURIAT

8. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - autorisation de signature d'avenants

Sylvie DURAND : le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser la signature des avenants suivants :

- Avenant n° 1 au marché n° V20092 - Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Louis - Lot n° 3 « Couverture » ;
- Avenant n°2 au marché n° V20095 - Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Louis - Lot n° 7 « Electricité et chauffage » ;
- Avenant n° 1 au marché n° G20029 - Prestations d'entretien du patrimoine arboré : élagage et abattage ;
- Avenant n° 1 aux marchés V19029-V19030 -V19031 - Fourniture de produits appertisés et de produits d'épicerie conventionnels ou issus de l'agriculture biologique pour le Centre municipal de restauration de la ville de La Roche-sur-Yon.

Guy BATIO : « Nous avons eu des problèmes d'infiltration d'eau il y a quelques années, dans le cadre des travaux de couverture de l'église Saint-Louis. Ce nouvel avenant concerne-t-il la fin de ces problèmes d'infiltration ? »

Monsieur le Maire : « Effectivement, puisque la pente de l'église nécessitait un chéneau plus large que celui qui avait été posé il y a quelques années. Il s'agit donc de corriger cette malfaçon. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Patricia LEJEUNE : cette délibération vise à permettre la signature d'une convention entre le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et la ville de La Roche-sur-Yon, permettant de donner une nouvelle envergure à la politique handicap menée par la collectivité. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir.

Florence LEMAIRE : « L'engagement fort de notre Collectivité dans une politique de handicap plus volontariste va bien sûr dans le bon sens selon nous. Aujourd'hui encore, un grand nombre de personnes handicapées – 80 % à l'échelle européenne –, sont largement exclues de tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, civile et culturelle, y compris de l'emploi, de l'éducation et des soins de santé.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, les personnes handicapées sont reconnues, autant comme actrices que comme bénéficiaires de l'attente des 17 Objectifs de développement durable. Elles sont explicitement prises en compte dans les cibles des ODD n° 4 (accès à l'éducation), n° 8 (l'emploi), n° 10 (réduction des inégalités), n° 11 (ville et communauté durable), et n° 17 (partenariats). Nous voyons donc dans cette convention une contribution pour atteindre les cibles des ODD que sont le plein emploi, un travail décent, et un salaire égal, ainsi que l'autonomisation et l'intégration des personnes handicapées.

Constatant premièrement que la Collectivité dépasse les taux d'emplois réglementaires qu'impose la loi, deuxièmement que les indicateurs de suivis, ainsi que les fiches Actions sont connues et claires, troisièmement que l'organisation interne permettant le suivi de cette convention est précis et multidisciplinaire, et enfin que les moyens et ressources sont clairement identifiés, nous voterons très favorablement pour cette délibération et pour cette convention avec le FIPHFP dans la fonction publique. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. PIOBETTA - Approbation des contrats de VEFA et ses annexes

Malik ABDALLAH : le Conseil municipal est appelé à confirmer l'acquisition des lots cinéma et parking public situés au sein de l'opération Le Carré NAPOLÉON, sous la forme de VEFA, au prix de 4 325 000 euros H.T. et de 2 690 000 euros H.T. au vu de l'avis de la DIE.

Guy BATIOU : « Même si nous le regrettons, nous savons bien qu'il y a toujours des ajustements à la hausse sur ce genre de projet. Cela étant, lorsque j'entends parler d'augmentations pouvant atteindre les 30 %, cela fait référence aux craintes que nous avons émises lors du budget sur les futurs projets de la Ville. Je maintiens donc ces craintes, car des surcoûts à deux chiffres laissent craindre des augmentations très conséquentes pour les projets envisagés. »

Monsieur le Maire : « Soyez sans crainte, ces augmentations ont bien entendu été prévues dans les budgets et dans les coûts des travaux. Il n'y aura donc pas de surprises. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Convention de mise à disposition des bassins et des animaux de la place Napoléon entre la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération

Philippe PORTÉ : les animaux de la place sont aujourd'hui propriété de la ville de La Roche-sur-Yon, et mis à disposition de la Société publique locale Destination La Roche-sur-Yon pour leur animation depuis le 1^{er} janvier 2021.

Afin de permettre le développement d'une politique touristique du territoire attractive avec notamment les animaux de la place, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'une convention de gestion au sens de l'article L. 5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de permettre à La Roche-sur-Yon Agglomération d'intervenir sur la rénovation de ces animaux dans le cadre de sa compétence tourisme.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Programme d'intérêt régional de la vigne aux roses (PRIR) - Attribution d'une subvention dans le cadre de la démarche culturelle PRIR

Monsieur le Maire : dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses, et par délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2020, a été validé le lancement d'une démarche culturelle PRIR étalée entre 2020 et 2023, confiée par la ville de La Roche-sur-Yon à la Compagnie Nejma, pour un montant total de 88 336 euros H.T. L'objectif de cette délibération consiste à valider le montant de la subvention 2022 accordée à Nejma dans ce cadre, dont les objectifs sont :

- De faciliter l'appropriation du cadre de vie des habitants ;
- D'accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- De développer le vivre ensemble dans le quartier.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades - Avenant n° 2 à la convention Action cœur de ville - Modification du règlement

Frédérique PÉPIN : afin de bénéficier du nouveau dispositif de subventions de l'ANAH pour la rénovation des façades, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant à la convention-cadre Action cœur de Ville. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver les termes. En complément de cet avenant, il est également proposé au Conseil de modifier le règlement d'attribution des aides de ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : le centre-ville de La Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la place NAPOLÉON (sites PIOBETTA et BONAPARTE, nouvel Hôtel-de-Ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour notre centre-ville.

En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité. Le comité de suivi réuni le 3 Janvier 2022 a examiné cinq nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 31 641 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces cinq subventions.

Guy BATIOU : « Nous avons déjà voté ce type de subvention à plusieurs reprises, et rappelions à chaque fois qu'il aurait été bien de jumeler aussi ces opérations avec des actions liées aux économies d'énergies. Nous nous félicitons donc de voir que ces propositions ont été reprises, puisque cette démarche a été engagée au niveau de l'Agglomération, avec un accompagnement à la rénovation énergétique pour les commerçants. D'ailleurs, comme nous n'avons pas beaucoup de temps avant de pouvoir réaliser des économies substantielles, et profiter de toutes ces opportunités souhaitables pour la transition énergétique, nous aimerions que ce type de démarche soit systématiquement engagé dans tous les domaines et qu'il y ait une véritable synergie entre les actions d'amélioration. Donc bravo pour cette opération, qui, encore une fois, demanderait à être élargie à tous les programmes. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour, Monsieur Malik Abdallah et Madame Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.

15. Cession d'un ensemble immobilier au profit d'Atlantic industrie - Rue Monge

Malik ABDALLAH : Atlantic Industrie, fabricant d'appareils électroménagers implanté sur différents sites à La Roche-sur-Yon, souhaite acquérir une emprise foncière communale située rue Monge, afin de poursuivre le développement de son activité électronique *in situ*. Il est donc proposé au Conseil municipal de céder une nouvelle emprise foncière du Centre technique municipal (CTM) d'une superficie d'environ 2 200 mètre carrés (surface à confirmer par le document d'arpentage), parcelle cadastrée section BP numéro 195p, au prix total estimé de 48 868,80 euros H.T., auquel s'ajoute une participation aux diagnostics techniques préalable à la vente.

Monsieur le Maire : « L'entreprise Atlantic Industrie est non seulement un des fleurons de notre territoire et de notre économie locale, mais elle travaille également sur les économies d'énergie. Concernant cette cession, je pense qu'il faudra tôt ou tard penser à transférer le CTM sur un autre site, d'autant que la majeure partie de ses bâtiments est extrêmement vétuste. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Convention de mise à disposition au profit de Enedis - Installation d'un poste de transformation électrique - Lieudît la Brissonnière

François CAUMEAU : le Conseil municipal est appelé à approuver les termes de la convention de mise à disposition au profit d'Enedis, relative à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle communale cadastrée ZH numéro 173 située La Brissonnière à La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Convention de servitudes au profit de Enedis - Aménagements techniques du Sydev - Boulevard Louis Blanc

François CAUMEAU : le Conseil municipal est appelé à approuver les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS, relative à la pose de lignes électriques sur les parcelles communales cadastrées BC numéros 381 et 383 situées boulevard Louis Blanc à la Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Dénominations de voies et espaces publics

Bernard QUENAULT : il est proposé au Conseil municipal d'approuver les propositions de dénominations des voies et des espaces publics suite à la commission du 9 novembre 2021.

Guy BATIOU : « J'apprécie énormément que le nom de la femme de l'ambassadeur au Chili ait été donné à une de ces voies, car il faut tout de même rappeler que ce couple a accueilli des gens à leurs risques et périls lors du coup d'Etat de Pinochet.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Rapport annuel des actions réalisées en 2021 dans le domaine de l'accessibilité aux personnes handicapées

Patricia LEJEUNE : l'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des droits et des chances, la Participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoient que la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée. Ce rapport a été établi lors de la réunion de la Commission, le 10 décembre 2021. Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de ces actions.

David SALLÉ : « Vous mettez en avant la forte concertation qui sous-tend ce rapport et les actions qui y sont répertoriées. Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur une instance de concertation d'une grande richesse, puisqu'elle rassemble des habitants tous concernés par une ville plus accessible. Il s'agit des enveloppes de quartiers, que vous avez amoindries en supprimant les questions de voirie, avant de les effacer complètement de notre ville. En effet, lors de ces réunions, la question de l'accessibilité de la Ville au sens large était largement débattue entre habitants, services et élus. C'était aussi l'occasion de sensibiliser largement sur les problématiques des handicapés physiques et sensoriels bien sûr, mais également des personnes âgées ou encore des parents avec poussette. Il aurait sans doute été question des toilettes publiques du square Bayard, qui apparaissent aujourd'hui désaffectées dans le rapport, et dont l'absence entrave sans doute l'accessibilité aux jeunes enfants de cet espace de vie urbaine.

Cette accessibilité, que nous souhaitons tous universelle, doit aussi se traduire en termes de transport pour relier les quartiers et accéder aux services. Vous parlez de « chaînes de déplacement », nous rejoignons tout à fait cette préoccupation, car il y a beaucoup à faire pour rendre le réseau des cheminements cyclables réellement accessible et sécurisé, notamment si on le pense pour des cycles adaptés – vous nommez notamment les triporteurs, les mono-pousseurs et les trottinettes pour fauteuil. De même, il y aurait beaucoup à faire pour améliorer l'attractivité du réseau de bus, en augmentant les rotations, en élargissant les journées de services ou encore en suspendant les transferts intempestifs des arrêts à la moindre occasion, sans oublier son accessibilité tarifaire pour les plus précaires (jeunes compris), dont on rappelle sans cesse les difficultés grandissantes. Nous avons d'ailleurs attiré votre attention sur ce point lors du dernier Conseil municipal, concernant la desserte du futur pôle Solidarité. Quant à la marche, on ne voit toujours pas apparaître et diffuser largement la carte des déplacements piétons, que nous avons également déjà évoquée.

Un autre point important concerne l'emploi des personnes en situation de handicap. Si l'Agglomération et la Ville remplissent leurs obligations, ce n'est toujours pas le cas du CCAS, qui y parvenait encore en

2015. Pour rappel, ce sont plus de 130 000 euros de pénalités qui ont dû être versés depuis par la Collectivité en compensation.

Aujourd'hui, la signature de la convention avec le FIPHFP va permettre un travail plus approfondi sur ce sujet. Cependant, gardons bien en tête que le handicap revêt une diversité que nous pouvons avoir du mal à appréhender, et que, si nous pouvons nous féliciter de l'emploi de personnes handicapées via des associations ou des entreprises adaptées, c'est bien le principe d'inclusion qui doit primer, et qui doit permettre de salarier directement des personnes aux compétences variées dans nos services. Nous avons déjà interpellé la Collectivité sur les profils professionnels très variés qui pouvaient intervenir auprès des personnes âgées dans le cadre du CCAS. Au-delà des soins physiques, il y a également la question de la médiation animale, des médiations cognitives, de la musicothérapie, ou encore des actions de reconnexion à la nature et au bricolage. A nous de nous montrer inventifs pour permettre un large accès à ces personnes en situation de handicap.

Enfin, je voudrais souligner quelque chose qui m'a interpellé. Parmi les partenaires que vous nommez, l'association ADAPEI Aria ne figure pas, et notamment son dispositif d'Unité d'inclusion professionnelle (UIP), dont les missions consistent justement à favoriser l'accès des malades psychiques à des postes de travail adaptés ou en milieu ordinaire. Or, je pense qu'il y aurait une véritable action à mener avec eux. »

Patricia LEJEUNE : « Concernant la voirie, les services sont déjà habitués à travailler sur tous les problèmes d'accessibilité avec Monsieur DURAND, dès qu'il y a une requalification de rue ou autre. Il n'y a donc aucun souci à ce sujet. Le dernier exemple en date concerne la requalification de la place du Bourg-sous-La Roche, pour laquelle nous n'avons pas eu besoin d'enveloppes de quartier – puisqu'il s'agit directement des enveloppes de voirie. S'agissant du transport, je rappelle que 100 % des bus sont accessibles, aussi bien à la Ville qu'à l'Agglomération, et que les conducteurs bénéficient régulièrement d'actions de sensibilisation et de formation pour accueillir tout type de public. D'ailleurs, lorsque je parle d'accessibilité, il s'agit vraiment d'accessibilité universelle, avec la prise en compte de toutes les personnes en situation de handicap – que ce soit un handicap visible comme le fauteuil, ou un handicap invisible ou psychique. Je rappelle en effet que je suis vice-présidente du Comité départemental de sport adapté, et que je siège également au Conseil de surveillance MAZURELLE, ce qui signifie que je prends vraiment en compte toutes les pathologies ou maladies invisibles. D'autre part, nous assurons aussi un service de qualité des transports à la demande, puisque nous avons conservé le transport au Hand'Yon Plus, qui effectue du porte à porte pour les personnes reconnues handicapées. Ce service leur permet aussi bien d'aller faire une course ou d'aller à un rendez-vous médical que de se rendre au travail.

Concernant l'emploi, je rappelle que nous travaillons déjà avec l'ADAPEI Aria, et que nous allons nous rapprocher de cette structure dans le cadre du dispositif FIPHFP. S'agissant de l'inclusion et des problèmes de recrutement au CCAS, nous vous avons déjà expliqué qu'il était difficile de recruter des personnes ayant elles-mêmes une reconnaissance de travailleur handicapé pour intervenir sur des personnes en perte d'autonomie constante. En revanche, nous menons d'autres actions, notamment en termes de musicothérapie et de spectacles, en lien avec le conservatoire et le Fuzz'Yon, ainsi qu'avec le Grand'R. »

Sophie MONTALETANG : « Monsieur SALLÉ, je pense que vous n'avez pas dû bien suivre le débat d'orientation budgétaire du dernier Conseil d'administration du CCAS, puisqu'il était justement question de la diminution du montant payé au FIPHFP, en raison de toutes les mesures que nous avons travaillées en 2021. Nous pourrions donc reparler de ce point lors d'une prochaine réunion, peut-être serez-vous alors plus attentif. Concernant le personnel, et comme vient de l'expliquer ma collègue, il est effectivement difficile de reclasser du personnel soignant sur des postes administratifs vu le prorata entre les deux au sein du CCAS, puisque les emplois du CCAS sont essentiellement en EHPAD. En revanche un travail important est mené pour reclasser ce personnel sur des postes administratifs soit à la Ville, soit à l'Agglomération. C'est pour cette raison qu'il est difficile d'atteindre un bon pourcentage en la matière. Concernant la musicothérapie, ou encore la thérapie animale ou sensorielle des personnes âgées, je rappelle que des actions en ce sens existent déjà, soit dans le cadre du service Entourage, soit en EHPAD. »

David SALLÉ : « Je voulais simplement rassurer Madame MONTALÉTANG, car j'ai fait du mieux que je pouvais pour être attentif lors du DOB du CCAS. D'ailleurs, j'ai bien compris que la baisse des

compensations était due à l'aide d'associations intermédiaires qui sous-traitaient notamment l'entretien des espaces verts dans les EHPAD. Or, l'objet de mon intervention consistait justement à souligner que cela n'était pas suffisant, et qu'il fallait inclure ces personnels à l'intérieur des services, tout en étant inventif pour leur proposer d'autres postes – au risque que les soignants se retrouvent en difficulté »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais il y a quand même une part de mauvaise foi dans vos propos. Cela étant, je tenais à remercier à la fois Madame LEJEUNE et Madame MONTALÉTANG pour le travail qu'elles réalisent, et pour leur volonté de prendre soin des agents du CCAS, plutôt que de faire de la comptabilité. D'ailleurs, c'est sans doute ce « prendre soin » qui nous sépare. Vous parlez de ce que nous devons au CCAS, mais vous oubliez qu'il y avait énormément d'indemnités dues lorsque nous sommes arrivés à la Ville car il n'y avait pas suffisamment d'emplois qualifiés à l'Agglomération, et que nous étions même à l'extrême limite à la Ville. Cela étant, je comprends que vous ne pouvez pas vous réjouir totalement de ce qui fonctionne bien. D'autre part, vous ne devez pas venir très souvent aux enveloppes de quartiers, car si tel était le cas, vous sauriez que nous ne les avons pas supprimées. C'est en effet la Covid-19 qui les a supprimées, puisqu'elles n'étaient pas forcément autorisées en 2020 et en 2021. Enfin, comme vous nous réclamez souvent de la démocratie participative, sachez que nous allons justement en faire avec les assises de quartiers, puisqu'il s'agit d'un des plus beaux exercices participatifs de La Roche-sur-Yon. Ce seront alors les habitants eux-mêmes qui décideront ou non de la poursuite de ces enveloppes et sous quelle forme.

Je rappelle que cette délibération vous demande d'une part de prendre acte de la présentation de ce rapport, et d'autre part d'approuver la charte de l'accessibilité universelle. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

La Charte d'accessibilité universelle est adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Soutien financier de la banque alimentaire dans le cadre de son projet « Banque alimentaire 85 pour demain »

Sophie MONTALÉTANG : afin de soutenir la Banque alimentaire dans le cadre de son projet immobilier « Banque alimentaire 85 pour demain », il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 100.000 euros

Romain BOSSIS : « Avant de revenir sur cette délibération, je voudrais rappeler que mon collègue David SALLÉ n'a de leçons à recevoir de quiconque sur la notion de « prendre soin », d'autant que cette notion lui tient très à cœur. S'il était possible d'avoir des débats plus respectueux qui ne s'attaquent pas aux personnes, cela serait bénéfique pour tout le monde.

Concernant la délibération, nous soutiendrons bien sûr cette action compte tenu des locaux trop vétustes et exigus de la banque alimentaire. De plus, cette démarche s'inscrit dans un projet de solidarité très intéressant sur ce secteur. Nous nous réjouissons donc du déménagement de ces locaux, qui permettra d'apporter davantage d'aides alimentaires aux Agglos yonnais, et plus largement à d'autres territoires du Département. Je rappelle en effet que la pauvreté ne cesse d'augmenter, aussi bien à l'échelle départementale qu'à l'échelle nationale, puisque notre pays compte près de 8 millions de pauvres. De plus, ce phénomène ne cesse de s'accroître en raison de l'augmentation des fluides et de l'énergie. Par conséquent, la question alimentaire est une chose très importante et très préoccupante pour nos citoyens. D'ailleurs, la presse locale se faisait l'écho la semaine dernière de la situation des étudiants sur le Campus de la Courtaisière, où l'on constate que la distribution alimentaire a malheureusement de plus en plus de succès, puisque le nombre de bénéficiaires a quasiment triplé en l'espace d'un an. Nous profitons donc de cette délibération pour vous rappeler la proposition que nous avons faite il y a maintenant deux ans, concernant la gratuité des bus pour les étudiants. Cela leur permettait de diminuer leurs charges mensuelles. »

Monsieur le Maire : « Je souhaite préciser que, lorsque je parlais de « prendre soin », je n'attaquais pas Monsieur David SALLÉ. Je parlais bien entendu d'une politique générale de groupe, qui relève parfois davantage de comptabilité que de soutien à la population. Je vous remercie d'en prendre note. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Jean-Pierre LELoup ne prenant pas part au vote.

21. Relocalisation du cinéma Le Concorde - Mise à jour du plan de financement et des demandes de subventions

Maximilien SCHNEL : dans le cadre de sa stratégie de revitalisation de son centre-ville, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé en 2015 d'intégrer le cinéma Le Concorde au sein du « Carré NAPOLÉON », un vaste programme urbain d'habitat et commerces situé sur une friche urbaine (l'ancien collège PIOBETTA). Un premier plan de financement prévoyait un cofinancement total de 43,2 % par l'Etat, le CNC, la région Pays de la Loire et le département de la Vendée. Suite au plan de relance de l'Etat et aux négociations avec les collectivités et le CNC, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour des participations financières des partenaires.

Le cofinancement s'élevant dorénavant à 57,7 % du cout d'opération, il est également proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour de ce plan ainsi modifié.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Programme prévisionnel 2022 de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon

Philippe PORTÉ : le programme prévisionnel de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon pour l'année 2022 présente les projets de coopération avec ses villes partenaires étrangères (incluant les missions d'accueils et de déplacements à l'étranger), les actions de sensibilisation et d'animation en lien avec l'ouverture sur le monde et la citoyenneté européenne programmées et envisagées tout au long de l'année.

Ce programme est généré à la fois par les activités du centre de ressources municipal spécialisé sur les questions européennes, internationales et l'ouverture sur le monde, géré par le Service municipal des Relations Internationales également labellisé par la Commission européenne centre Europe Direct Vendée, et par la poursuite des relations et projets de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes partenaires étrangères de La Roche-sur-Yon. L'ensemble de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2022 relatif à l'action internationale et européenne de la municipalité yonnaise.

Martine CHANTECAILLE : « Nous comprenons parfaitement qu'il n'est pas très simple d'établir un programme d'action internationale tout ficelé en ces temps de pandémie, et que les accueils ou les déplacements soient encore présentés avec des réserves. Cela étant, il nous semblerait intéressant d'avoir un bilan des actions réalisées, en plus de la présentation de ce programme – qu'il s'agisse aussi bien des actions qui ont été conduites, que des actions auxquelles il a fallu renoncer. Plusieurs d'entre elles sont en effet particulièrement intéressantes, comme par exemple le projet avec Tambacounda qui a retenu tout notre intérêt. Par ailleurs, le partenariat avec les associations et les citoyens est également essentiel, pour que La Roche-sur-Yon reste une ville active dans les relations internationales. A ce titre, nous regrettons une nouvelle fois la baisse importante de la subvention de l'AEIN, qui est passé de 64 000 euros au BP 2015 à 42 000 euros au BP 2021 – baisse qui a été maintenue. Par conséquent, et afin de mener à bien une véritable politique de relations internationales, nous voudrions que les actes, y compris budgétaires, suivent. »

Monsieur le Maire : « Merci Madame CHANTECAILLE. Nous prenons bonne note de votre remarque.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 18 heures 30.

